Les conseils municipaux

Extrait du compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 8 avril 2019

Le Conseil Municipal s'est réuni le 8 avril 2019, à 19 h 00, sous la présidence de Philippe MIGNOT Maire. Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents: 18

ont donné procuration : Procurations : 5 /

Corinne Jourdan à Chantal Romano, Marlène Caponi à Isabelle Quillon, Colette Bénistant à Christian Nucci, Catherine Borgnat à Jacques Dimier, Pascale Brami à Annie Monnery,

Absents: 4

Secrétaire de Séance : Alain Berhault.

Monsieur le Maire ouvre la séance :

- Il soumet au vote le Procès-verbal de la séance du 18 mars 2019, lequel est adopté à l'unanimité,

Le Conseil municipal à l'unanimité,

- 1) CONFIRME la volonté de la commune de voir se poursuivre la procédure d'élaboration du Plan Local d'urbanisme de la commune, DONNE son accord, conformément à l'article L153-9 du code de l'urbanisme, à la Communauté de Communes Entre Bièvre et Rhône, pour la poursuite de la procédure de l'élaboration du Plan local d'urbanisme de la Commune, CHARGE Monsieur Le Maire d'entreprendre toutes les démarches nécessaires pour conduire ce dossier.
- VU la délibération en date n° 2016-66 du 30 novembre 2016 prescrivant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme.
- Vu la délibération n° 2018 20 du 28 mars 2018, par laquelle la commune a donné un avis favorable aux orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD).
- Vu la délibération du 23 avril 2018, par laquelle, le conseil communautaire de la CCTB, après en avoir débattu a pris acte des orientations du PADD de la commune de Beaurepaire.
- VU l'arrêté préfectoral n°38-2018-12-10-004 en date du 10 décembre 2018 portant fusion de la communauté de communes du pays roussillonnais et de la communauté de communes du territoire de Beaurepaire,
- Vu les statuts de la communauté de communes Entre Bièvre et Rhône et notamment son article 4-1.
- 2) AUTORISE M. le Maire à solliciter une subvention du Département de l'Isère :
- D'un montant de 3 400€ soit 25 % du montant H.T, du coût des travaux de restauration des vitraux de l'église St Michel, estimé à 13 600 € H.T.
- D'un montant de 2 300 € soit 25% du montant H.T, du coût des travaux pour la remise en état de la toile réalisé en 1934 par M. Jovura, estimé à 9 200 € H.T.
- AUTORISE M. le Maire à déposer un dossier et à signer tous les documents relatifs à cette demande de subvention.

A Beaurepaire le 9 avril 2019 Le Maire, Philippe MIGNOT

Extrait du compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 27 mai 2019

Le Conseil Municipal s'est réuni le 8 avril 2019, à 19 h 00, sous la présidence de Philippe MIGNOT Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents: 18

Procurations: 5 / ont donné procuration:

Chantal Romano à Corinne Jourdan, Yannick Paque à Jean-Claude Lebeau, Cyril Bruzzèse à Monique

Guillaud- Lauzanne, Jacques Dimier à Annie Monery, Catherine Borgnat à Pascale Brami

Absents: 4

Secrétaire de Séance : Marlène CAPONI

Monsieur le Maire ouvre la séance :

- Il soumet au vote le Procès-verbal de la séance du 8 avril 2019, lequel est adopté à l'unanimité,
- Le Conseil municipal donne son accord pour le rajout d'un point à l'ordre du jour demande de subvention au Département de l'Isère pour l'installation de nouveaux abribus à la gare routière (11)

Le Conseil municipal à l'unanimité,

1) Conformément aux articles L.5211-4-1 III du CGCT et R.423-15 b du code de l'urbanisme :

Approuve la convention de mise à disposition des communes intéressées, du service communautaire chargé de l'instruction des dossiers relevant de l'application du droit des sols, dont un exemplaire restera joint à la présente délibération.

Autorise M. le Maire à signer la convention,

Autorise M. le Maire à prendre toute décision et signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

- 2) Donne son accord à la modification de la délibération du 8 avril 2019 qui comportait une erreur : Confirme l'acquisition, de ces parcelles ZN 304, 306 et 310, à l'euro symbolique, Prend en charge les frais d'acte Autorise M. le Maire ou son représentant à signer l'acte à intervenir et tous documents s'y rapportant.
- 3) Donne son accord à la création d'une servitude au profit d'ENEDIS sur la parcelle AO 0160 au lieu-dit «Le Suzon» dans une bande de 1 mètre de large et sur une longueur de 6 mètres environ, pour réaliser une canalisation souterraine pour le passage de lignes électriques destinées à alimenter le camping de Beaurepaire, Autorise M. le Maire à signer la convention et tous les documents afférents
- 4) Donne son accord au renouvellement de la convention d'objectifs et de financement, des activités périscolaires, pour la période allant du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2022, proposée par la CAF. Autorise le Maire à signer cette convention et tous les documents s'y rapportant
- 5) Donne son accord à l'adhésion au réseau des médiathèques EBER, Approuve la convention de mise en réseau des bibliothèques sur le territoire de la communauté de communes, liant la communauté de communes et les communes de son territoire qui souhaitent adhérer au réseau, Approuve les 4 annexes, Fixe les tarifs pour les inscriptions ainsi que le montant des pénalités comme suit :
 - Gratuité jusqu'à 18 ans et aux collectivités de la communauté de communes
 - 5€ par an par inscription individuelle
 - Aucun tarif réduit
- Des pénalités en cas de retard

- 1er rappel : 36 jours = 0 €

- 2ème rappel : 51 jours = 3 €

- 3ème rappel : 66 jours = 6 €

- 4ème rappel : 81 jours = 12€

- Une pénalité pour perte de la carte gratuite : 2 €

- Un tarif de photocopie de documents : 0.10€

Autorise le Maire à signer la convention et tous les documents s'y rattachant et prendre toutes les décisions nécessaires à la mise en place de ce fonctionnement.

6) Autorise M. Le Maire à procéder aux démarches nécessaires aux fins d'obtenir le remboursement de 882, 17 € correspondant au frais d'expertise suite à un arrêté de péril, auprès du propriétaire de l'immeuble désigné situé rue du 4 septembre, cadastré AK 456

Autorise M. le Maire ou son représentant, à signer tous les documents y afférents

7) Donne son accord au versement d'une subvention de 140 € au Foyer socio-éducatifs du collège J. Brel de Beaurepaire, pour participer au frai d'un voyage scolaire.

Autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires au versement de cette aide au profit du Foyer socio-éducatifs du collège J. Brel.

8) Donne son accord aux modifications présentées dans cette Décision Modificative dans le cadre de l'exercice 2019, à savoir :

Chapitre	Fonction	Nature	Montant
022	01	022-Dépenses imprévues	-500
68	042	6811 dotations aux amortissements	500
	Total DM 1 Fonctionnement		0

Adopte la Décision Modificative n°1 de l'exercice 2019

- 9) Autorise le Maire à déposer un dossier de demande de subvention au titre des « aménagements de sécurité amendes de police » au taux de 35% sur la base du coût H.T de 9 350 €, pour la réalisation d'un plateau « ralentisseur » Avenue Louis Michel VILLAZ, Autorise le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.
- 10) Donne son accord à la modification du tableau des effectifs Autorise la création à compter du 1er janvier 2019 :
 - un poste d'adjoint technique principal de 1ère classe à temps complet
 - un poste de brigadier-chef principal de police municipale à temps complet

Autorise la création à compter du 1er juin 2019 :

- un poste d'animateur principal de 2ème classe à temps complet

Dit que les crédits seront inscrits au budget 2019

11) Approuve le renouvellement des 2 abribus situés à la gare routière

Autorise le Maire à déposer un dossier de demande de subvention sur la base du coût H.T de 9 170 € environ, auprès du Département de l'Isère

Autorise le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

A Beaurepaire le 9 avril 2019 Le Maire, Philippe MIGNOT